

Editorial**Interférences politiques**

Le travail parlementaire est suffisamment complexe pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y ajouter des éléments sans lien avec le sujet traité. C'est pourtant

ce qui se passe depuis six mois concernant la politique de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pour les années 2013 à 2016.

La politique FRI a pour objectif d'accélérer l'innovation par la formation et la recherche. Mais le débat parlementaire quant aux besoins des hautes écoles a été marqué par des allusions à d'autres objets politiques: le futur message sur la recherche énergétique, les hypothèses sur le budget 2013, le plan financier 2014-2016, un éventuel programme d'économies. Autant de menaces brandies inopportunément par le Conseil fédéral en juin dernier.

Face à un tel mélange des genres, il est bon de rappeler qu'un message FRI a pour but de fixer des priorités dans ce domaine. Rien d'autre. Les CSEC des deux chambres prennent en compte l'avenir de la jeunesse (formation et l'emploi) et le développement économique (innovation). Vouloir affaiblir ces objectifs en biaisant le débat par des discussions étrangères au sujet est irresponsable. Ce n'est pas à partir de 2015 qu'il faut des moyens fortement accrus. C'est en 2013 déjà – quand le nombre des étudiants repartira à la hausse.

Olivier Feller, conseiller national
Membre du bureau du Team
politique FUTURE

Formation universitaire

Le manque de financement croît avec le nombre d'étudiants

Prenons-nous suffisamment en compte les besoins de la formation dans notre pays? Cela semble être le cas, à entendre tous les discours sur l'importance de notre matière grise pour la Suisse. Mais en réalité, le financement de la formation ne suit pas le même rythme que l'augmentation du nombre d'étudiants. Dès 2013, l'écart entre les deux pourrait encore s'agrandir.

Depuis l'an 2000, le nombre d'étudiants connaît une forte augmentation. Les moyens nécessaires pour améliorer les conditions d'encadrement ne suivent toutefois pas la même croissance. Au début de chaque période budgétaire, la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) attire l'attention sur ce retard toujours plus grand. L'insuffisance des conditions d'encadrement est aujourd'hui perceptible dans toutes les disciplines et dans toutes les hautes écoles, à différents niveaux. La situation est particulièrement préoccupante dans les sciences humaines et les sciences sociales, mais aussi en droit.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) prévoit pour les hautes écoles universitaires une croissance annuelle du nombre d'étudiants de 2,3 à 2,7% jusqu'en 2015 au moins. Il s'attend même à ce que les

deux écoles polytechniques fédérales (EPF) connaissent une croissance nettement au-dessus de la moyenne (plus de 3% à Zurich et près de 4% à Lausanne). En 2013, les universités accueilleront en moyenne 3% d'étudiantes et d'étudiants en plus; quant aux EPF, elles atteindront la barre des 6%. Face à cela, l'augmentation des moyens prévue par le Conseil fédéral dans son Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2013 à 2016 (message FRI 2013-2016) est tout simplement insuffisante. Elle se monte en 2013 à 1,3% pour les universités et à 2,4% pour les EPF.

Plus d'étudiants, plus de dépenses

Sur la base de la comptabilité analytique menée par chaque haute école, l'OFS arrive à la conclusion que les universités consacrent en moyenne un tiers de leurs finances à l'enseignement. Si l'on part du principe que le nombre d'étudiants va augmenter de 3%, cette croissance devrait logiquement se répercuter sur le budget total par des dépenses supplémentaires à hauteur de 1%. Ce qui signifie que la Confédération couvre en 2013 uniquement la croissance du nombre d'étudiants, mais qu'elle néglige le financement de la recherche.

Conséquences drastiques pour les hautes écoles spécialisées

L'OFS prévoit pour les hautes écoles spécialisées (HES) une croissance encore plus grande du nombre d'étudiants par rapport aux universités. En moyenne, 3 à 4% d'étudiants en plus s'immatriculeront chaque année jusqu'en 2015. Les dépenses en faveur de la recherche sont généralement moins élevées dans les hautes écoles spécialisées que dans les hautes écoles universitaires. Les dépenses liées à l'enseignement représentent ainsi plus de deux tiers du budget total. Une augmentation du nombre d'étudiants au niveau des HES se répercutera donc encore plus drastiquement sur les besoins financiers. Le Message FRI 2013-2016 du Conseil fédéral tient compte de cette évolution : en 2013, les hautes écoles spécialisées devraient disposer de 3,3% de moyens supplémentaires.

Suite de la page 1

Cette manière d'extrapoler la part de croissance qui revient à l'enseignement ne saurait toutefois être érigée en règle d'or. L'enseignement et la recherche sont étroitement liés au sein des hautes écoles universitaires. Il est par exemple extrêmement difficile de définir avec certitude quelle part du temps que passe un professeur à analyser de nouveaux résultats fait partie de l'enseignement et quelle part est à mettre sur le compte de la recherche. Par conséquent, l'augmentation des coûts qu'engendrent 3% d'étudiants en plus est assurément supérieure à 1%.

Retard impossible à rattraper

Cette extrapolation se base en outre sur un maintien des conditions d'encadrement actuelles. Cela ne peut toutefois pas constituer un objectif, car aujourd'hui déjà le retard est là, causé par la forte progression du nombre d'étudiants depuis 2000. Cette lacune va encore s'accroître compte tenu de la faible augmentation des moyens prévue par le Conseil fédéral pour l'année 2013. Les responsables des hautes écoles seront obligés de limiter les dépenses en faveur de l'enseignement pour compenser le manque de financement de la recherche. L'écart va se creuser à tel point que même l'augmentation des moyens de 5% prévue

pour les années 2015 et 2016 ne parviendra pas à le combler.

Les commissions de la science, de l'éducation et de la culture des Chambres fédérales ont reconnu le problème et recommandent de mieux répartir l'augmentation des moyens sur la période de quatre ans. La Confédération aiderait ainsi mieux les hautes écoles à compenser le nombre croissant d'étudiants et à garantir un enseignement de grande qualité. Les deux commissions proposent en outre une augmentation modérée des moyens, de 73 millions de francs par année, afin que la recherche et la formation suisses demeurent compétitives.

news

Pénurie de médecins

Berne et les cantons veulent agir

Les facultés de médecine du pays devraient créer 300 places d'études de médecine supplémentaires dès 2018/2019. C'est l'objectif fixé par la Confédération et les cantons face à la pénurie de médecins qui menace en Suisse. Une vague de départs à la retraite à venir, le vieillissement de la population, l'accroissement du travail à temps partiel dans les cabinets médicaux et la nécessité de maintenir la qualité actuelle de la prise en charge rendent la formation de nouveaux médecins nécessaire. L'augmentation du nombre de places d'études vise à permettre de décerner 1100 diplômes de fin d'études par année.

La mesure a été décidée sur la base d'un rapport de la plateforme «Dialogue de la politique nationale de la santé», paru fin août 2012. Le financement des coûts supplémentaires de 56 millions de francs doit encore être clarifié, mais la Confédération pourrait assumer cette charge au travers des subventions de base qu'elle accorde aux universités. Il

faut aussi établir si les 300 nouvelles places d'études sont à créer dans les facultés de médecine existantes ou s'il faudrait fonder de nouvelles facultés.

Alors seule, la création de nouvelles places d'études ne parviendra toutefois pas à résoudre le problème principal: trop peu de médecins se destinent à la médecine de famille. Le masterplan «médecine de famille et médecine de base» lancé par le conseiller fédéral Alain Berset offre une base pour améliorer la situation. La plateforme «Dialogue de la politique nationale de la santé» veut en outre améliorer la transparence des coûts des études de médecine. L'enseignement, la recherche et les soins portés aux patients sont très étroitement liés et il est actuellement très difficile d'obtenir une répartition précise des coûts.

Recherche et innovation

Le parc suisse de l'innovation approuvé

La révision totale de la Loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) cherche à moderniser le soutien de la Confédération aux acteurs

du domaine. Elle crée aussi une base légale pour permettre à la Confédération de soutenir la création d'un parc suisse de l'innovation. Après avoir été débattue au Conseil national lors de la session de printemps 2012, la révision de la LERI a été examinée début juillet 2012 par la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E). La commission suit en grande partie les décisions prises par le Conseil national et approuve l'objet à l'unanimité.

Le projet de parc suisse de l'innovation est un élément important de la discussion: la CSEC-E soutient largement la création d'un tel parc. Les membres de la commission estiment dans leur majorité que le parc doit compter plusieurs sites à mettre en réseau, tandis qu'une minorité aimerait que le parc puisse voir le jour sur un ou plusieurs sites, au moyen d'une formulation potestative. Pour la commission dans son ensemble, les intérêts régionaux et cantonaux doivent certes être pris en compte, mais le parc doit aussi être compris comme une entité unique ayant un rayonnement international. La révision totale de la LERI sera au menu du Conseil des Etats le 18 septembre 2012.



Feu vert pour le Secrétariat d'Etat

Le Conseil fédéral a adopté le dispositif légal ouvrant la voie à la création du nouveau Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation. L'organe issu de la fusion entre l'actuel secrétariat d'Etat et l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie naîtra au 1^{er} janvier 2013 au sein du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche.

Deux PNR pour soutenir la nouvelle stratégie énergétique

Le Conseil fédéral a lancé deux nouveaux programmes nationaux de recherche (PNR) dans le domaine de l'énergie. Le Fonds national suisse est chargé de leur réalisation. La Confédération espère que les PNR «Virages énergétiques» et «Moyens d'influer sur la consommation énergétique finale» contribueront de manière décisive à la mise en œuvre de la nouvelle politique énergétique.

Pas de plafond pour les taxes d'études

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) s'est prononcée contre l'initiative parlementaire du conseiller national Mathias Reynard (PS) «Mettre un terme aux augmentations des taxes d'études» par 14 voix contre 10. Le texte exige une limitation des taxes d'études dans les écoles polytechniques fédérales (EPF) à 650 francs maximum. La commission se prononce en faveur de l'égalité des chances pour les étudiants, mais elle se refuse à prescrire le montant des taxes d'études pour les EPF.

Actualités sur le site de FUTURE

Sur le site web www.reseau-future.ch, vous trouverez des informations actuelles sur la formation, la recherche et l'innovation.

Des milliards d'euros pour accroître la compétitivité de l'économie européenne

La Commission européenne veut consacrer 8,1 milliards d'euros au soutien de la recherche et de l'innovation en 2013. Cette dernière ronde du septième programme-cadre de l'Union européenne, qui est aussi la plus grande, doit permettre d'accroître la compétitivité des pays européens et de créer des places de travail.

Recherche et innovation dans l'énergie: enveloppe de 200 millions

Le Conseil fédéral a dessiné les contours de son plan d'action à long terme sur la recherche énergétique. Il publiera à l'automne 2012 un message spécial destiné à permettre à la recherche et à l'innovation de soutenir le virage énergétique. Une enveloppe de 202 millions est prévue pour les années 2013 à 2016.

Formation continue: le projet de loi salué

Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation du projet de loi sur la formation continue. Les 180 prises de position sont majoritairement favorables. Le but de cette loi cadre est de renforcer l'apprentissage tout au long de la vie et d'encourager la qualité et la transparence des offres de formation continue. Le projet de loi devrait être transmis au Parlement d'ici à la fin 2012.

Un peu moins d'argent pour la recherche

En 2011, le Fonds national suisse (FNS) a investi 713 millions de francs dans la recherche fondamentale, soit 1,8% de moins qu'en 2010. Le FNS a approuvé 3400 projets de recherche mais s'est vu contraint, comme les autres années, d'en refuser de très bons. Le taux de financement des projets se situe à 41%, alors qu'il était encore à 54% en 2008.

L'EPFZ à nouveau meilleure haute école d'Europe continentale

Les universités suisses confirment leurs bonnes prestations dans le ranking de

l'Université Jiao Tong de Shanghai. Quatre universités se classent dans le top 100: l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), meilleure haute école d'Europe continentale, est 23^{ème}. Suivent les universités de Zurich (59), Genève (69) et Bâle (85). L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et l'Université de Berne se placent dans les 200 meilleures.

Innovation: la Suisse est au sommet

Pour la deuxième fois consécutive, la Suisse occupe le premier rang du classement international sur l'innovation. Le Global Innovation Index 2012 traite 141 pays et a été réalisé par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'école de commerce INSEAD.

Le concordat sur les hautes écoles en consultation

La Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP) met le concordat sur les hautes écoles en consultation. Ce texte crée les bases juridiques pour l'encouragement du domaine des hautes écoles et sa coordination que la Confédération et les cantons doivent assumer en commun. L'entrée en vigueur du concordat pourrait intervenir en 2015, indique la CDIP.

Impressum

Münstergasse 64/66
3011 Berne
tél. 031 351 88 46
fax 031 351 88 47
www.reseau-future.ch

© Réseau FUTURE 2012

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

Le Réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques dans le but d'accroître le soutien à la formation, à la recherche et à l'innovation ainsi que de stimuler le dialogue entre la science et la politique.